

Cher(e)s ami(e)s

Nous vous transmettons le jugement rendu par la Cour d'appel de Bordeaux annulant le jugement du Tribunal administratif du 26 juin 2025 qui nous avait donné raison sur la tarification.

Nous avons engagé un recours en Conseil d'Etat en sollicitant l'aide juridictionnelle.

Par ailleurs nous sommes dans l'attente du jugement de la Cour d'appel sur le "règlement de collecte", jugement qui devrait intervenir début mai.

Nous vous tiendrons évidemment au courant.

Dans cette période de renouvellement du Comité syndical du SMD3 suite aux élections municipales, il importe de faire connaître le plus largement possible notre Association et les revendications que nous portons, au travers une campagne massive d'adhésions et l'organisation d'un maximum de réunions publiques.

Nous comptons sur vous.

Cordialement.

Le Conseil d'administration.

--



**Merci de nous soutenir !**